

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 27 février 2024**

2024 - 021	NOMBRE DE MEMBRES	- Afférents au Conseil Municipal : 23
		- En exercice : 23
		- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 16/02/2024	
	Date d'affichage : 16/02/2024	

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme BIARNES a donné procuration à M. DARRACQ

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Absent :

M. DEHEZ

Secrétaire de séance : M. Jean-Gabriel MARIMPOUY

OBJET :

AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DES LANDES AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES CDG40

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2,7 et30,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre départemental d'action sociale des Landes en date du 23 octobre 2023 sollicitant son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la FPT des Landes,

VU le courrier de demande d'affiliation à titre volontaire du Village Landais Alzheimer en date du 28 novembre 2023 du Centre départemental d'action sociale des Landes auprès Centre de Gestion de la FPT des Landes,

VU l'information communiquée par la Présidente du Centre de Gestion de la FPT des Landes à tous les employeurs locaux affiliés en date du 19 janvier 2023,



CONSIDERANT que le Centre départemental d'action sociale des Landes a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

CONSIDERANT que conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 40 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

CONSIDERANT qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable** à l'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes
- **Précise** que la délibération sera transmise à Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **04 mars 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240227 – DE2024021
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).